



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2018-146

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2018

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-07-27-005 - Arrêté portant organisation des services de la préfecture du Loiret (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2018-07-27-005

Arrêté portant organisation des services de la préfecture du
Loiret

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES,
DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRÊTÉ
portant organisation des services de la préfecture du Loiret

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile,

Vu la loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret,

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2016 relatif à la réorganisation de certains services de préfectures et sous-préfectures dans le cadre de la mise en place des centres d'expertise et de ressources titres,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 portant création du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication,

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2017 portant organisation des services de la préfecture du Loiret,

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2017 portant organisation des services de la préfecture du Loiret,

VU l'avis du comité technique dans ses séances du 13 décembre 2016, du 20 juin 2017, du 21 novembre 2017, et du 2 juillet 2018,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1er : L'organisation des services de la préfecture du Loiret, à compter du 1^{er} septembre 2018, est fixée comme suit :

Le Service de la communication régionale interministérielle

Le Cabinet du Préfet qui regroupe :

- la Direction des Sécurités composée de deux bureaux :
 - le Bureau de la Sécurité Publique auquel est rattaché fonctionnellement le pôle «armes » implanté à la sous-préfecture de Pithiviers
 - le Bureau de la Protection et de la Défense Civiles
- et d'un pôle :
- le Pôle de la Représentation de l'Etat

Le Secrétariat Général qui comprend :

- le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication organisé ainsi :
 - le pôle proximité
 - le pôle infrastructure, réseau et systèmes
 - le pôle continuité des liaisons gouvernementales
- le Pôle d'Appui Juridique spécialisé en police administrative
- le Pôle Juridique Interdépartemental et Interministériel
- le Référent Départemental Fraude
- le Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial composé de deux bureaux:

- le bureau de la coordination administrative
 - le bureau d'appui aux politiques territoriales
- **le Service Social**
- la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité composée de 3 bureaux :
- le Bureau des Finances Locales
 - le Bureau du Contrôle de Légalité et du Conseil Juridique, organisé en 2 pôles :
 - › le pôle aménagement et urbanisme
 - › le pôle administration territoriale et intercommunalité
 - le Bureau des Elections et de la Réglementation
- la Direction des Migrations et de l'Intégration composée de deux bureaux :
- le Bureau du séjour
 - le Bureau de l'asile et de l'éloignement
- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens qui comprend :
- le Conseiller de prévention
 - le Bureau des Ressources Humaines, de la Formation et de l'Action sociale auquel est rattaché fonctionnellement le conseiller mobilité carrière et qui est organisé en quatre entités :
 - › la section recrutements
 - › la section gestion régionale des personnels et traitements
 - › la section action sociale
 - › la délégation régionale à la formation dont dépend l'animatrice départementale de formation
 - le Bureau de l'Immobilier et du Budget
 - le Service Intérieur comprenant 4 sections :
 - › gestion du parc automobile
 - › accueil – sécurité
 - › entretien
 - › logistique-résidences
 - la Cellule Régionale de Performance
 - le Centre de Services Partagés (CSP) régional CHORUS constitué de 2 sections :
 - › commande publique
 - › subventions

et d'une mission :

 - › recettes non fiscales

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2017 susvisé est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 27 juillet 2018

Le Préfet,

Signé : Jean-Marc FALCONE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.